



## Mairie de Bandrélé

# Communiqué de presse

Titre : Inscriptions scolaires

Texte du communiqué :

Le Maire de la commune de Bandrélé informe sa population que les inscriptions en maternelle des enfants nés (es) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 auront lieu :

**Du lundi 19 décembre 2022 au mercredi 16 mars 2023 dernier délai.**

Le service des Affaires Scolaires est ouvert du lundi au mercredi, de 8 h 00 à 12 h 00.

Les pièces à fournir :

- Extrait d'acte de naissance de l'enfant (de moins de 3 mois) + 2 photos d'identités
- Attestation de vaccinations obligatoire délivrée par un médecin
- Pièce d'identité du responsable légal
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois : facture d'électricité, eau, ou quittance de loyer.
- Certificat de radiation si l'enfant a déjà été scolarisé dans un autre établissement hors commune.
- Si autre responsable légal que les parents : jugement de tutelle délivré par le Tribunal
- Si parents hébergés chez une tierce personne : attestation d'hébergement +CNI de l'hébergeant

L'hébergeant doit obligatoirement se présenter à la mairie le jour de dépôt du dossier, à défaut, le dossier ne sera pas accepté.

Possibilité de faire préinscrire son enfant par courriel en envoyant les pièces justificatives à l'adresse suivante : [suzanne.baco@bandrele.yt](mailto:suzanne.baco@bandrele.yt), un rendez-vous sera ensuite fixé pour la validation du dossier.

Les inscriptions se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Lundi : Village de Bandrélé et Bambo-Est (à la mairie)
- Mardi : Village de Mtsamoudou et Dapani (à la MJC de Mtsamoudou)
- Mercredi : Village Nyambadao et Hamouro (au Centre Social de Nyambadao)

Contact mairie :

BACO MOUSSA Suzanne, service des Affaires Scolaires. Courriel : [suzanne.baco@bandrele.yt](mailto:suzanne.baco@bandrele.yt)

Tel mairie : 02.69.62.19.81

À Bandrélé, le 12 décembre 2022

Le Maire

M. Ali Moussa MOUSSA BÉN  
Maire de BANDRÉLÉ